



## PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 24 janvier 2024

Sous la présidence de Monsieur Alain VIOULAC, Maire  
Madame Nathalie LAURIOL est nommée secrétaire de séance

---

Etaient présents : VIOULAC Alain – BALITRAND Michel – BERGONNIER Patrick

BIAU Jean Marie – DODINET Elisabeth – LAFON William – LAURIOL Nathalie

LEMONTZIS Andréas – MEILLET Marie Noëlle – SCHMIT Aurélie

VAYSSADE Christine – VAYSSIE Lucien

Absents excusés : FAYET Nicolas – CALY Martine – LOMBARD Vincent

- 
- Après lecture par Monsieur le Maire, le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### TRAVAUX EN COURS :

- Logement T3 rue principale : le plaquiste et l'électricien sont en cours d'intervention.
- 
- Tiers lieu bar restaurant : la consultation des entreprises est en ligne depuis le 23 janvier 2024, les plis sont à déposer avant le 13 février 2024 à 12 heures. La consultation concerne 16 lots. La Commission d'Appel d'Offres se réunira le 27 février 2024 à 14 heures ; nous avons besoin du résultat de cette consultation pour prétendre à certaines aides financières.  
Les travaux devraient débuter vers le début du mois de septembre.
- En 2026, la compétence eau et assainissement sera reversée à la Communauté de Communes et le syndicat sera dissous. Dans l'immédiat, un bureau d'études accompagné des agents de la Communauté de Communes effectuent un diagnostic de notre réseau.  
Un problème se pose au niveau du pluvial, trop important dans le réseau d'eaux usées ce qui entraîne des défauts au niveau des postes de refoulement et des bacs, d'où des frais supplémentaires.  
La commune va faire réaliser également un diagnostic précis de l'évacuation de ces eaux pluviales.
- Assainissement de Canet : Un bureau d'études doit être désigné pour ce dossier, là aussi, il est important de se pencher sur le problème de séparation des eaux usées et des eaux pluviales.  
Il convient également de trouver un terrain propice à l'installation de la station d'épuration ; plusieurs pistes sont d'ores et déjà repérées.

### RESEAU DE CHALEUR :

Après la signature de la délégation de service public, la mise en chauffe aurait dû se faire en 2023. Les prix ayant flambé par rapport au montant initial il est nécessaire de solliciter de nouvelles aides.

### BIENS DE SECTION DE LALO :

Monsieur le Maire reprend l'historique de ce dossier depuis le début où, Monsieur Anthony PARAYRE a fait part à la municipalité son souhait de reprendre la ferme de Messieurs Jean POUGET et Roger POUGET qui avaient pris la décision de faire valoir leurs droits à la retraite, comme évoqué lors de la séance du 30 août 2023.

Pour rappel, un accord amiable entre les exploitants et le repreneur avait été trouvé concernant les biens de section de Lalo, c'était sans compter une décision de dernière minute de Messieurs Pouget d'occuper certaines terres (parcelles que devait reprendre l'exploitant en place), ce qui rend l'accord amiable impossible pour l'instant.

En l'absence de règlement pour l'attribution des biens de section de Lalo, les élus ont travaillé à son élaboration, en application de la loi L.2411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ; Monsieur le Maire en donne lecture. Après discussion et débat, ledit règlement est soumis à validation par délibération.

Compte-tenu du déroulement de cette affaire et de la quasi impossibilité à prendre des décisions à l'amiable, il est décidé de faire appel aux services de la SAFER ou un service juridique afin de prendre en charge la gestion des biens.

### **P.L.U.I.**

Monsieur le Maire a participé à une réunion de travail après zonage qui a démontré que la surface constructible devait encore être revue à la baisse pour atteindre l'objectif de départ.

Ce travail de PLUI devra être finalisé en octobre 2025.

### **DELIBERATIONS**

- Règlement d'attribution des biens de section de Lalo :

*Le règlement précité est adopté à l'unanimité.*

- *Publicité des actes : choix de la publication sur support papier :*

*Adoptée à l'unanimité.*

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Recensement : Monsieur le Maire expose les chiffres du dernier recensement qui montre une augmentation de la population municipale de notre commune, soit 663 habitants.

Tradi-Lot : la rencontre se déroulera cette année les 20 et 21 avril.

Villages d'Avenir : ce programme a été lancé pour accompagner des communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement.

Notre commune ayant été lauréate parmi 71 autres du département, Monsieur le Maire est convié à une réunion d'information par Madame la Secrétaire Générale.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 50.

*Le prochain conseil municipal se tiendra le 28 février 2024 à 20 heures 30.*

La Secrétaire,



Le Maire,

